



L'accès aux études de santé a été fondamentalement réformé à la rentrée 2020, dans un cadre qui laisse cependant aux universités une large autonomie pour définir leur projet propre.

A l'Université de Strasbourg, l'accès aux études de santé se fait en s'inscrivant dans l'un des 11 parcours de la licence Sciences pour la santé (L1SpS).

Admission en 1ère année de licence Sciences pour la santé

Elle se fait via la plateforme Parcoursup comme pour les autres licences.

La candidature par le biais de Parcoursup ouvre en principe la candidature à tous les lycéens de terminale, quelle que soit l'académie dans laquelle ils auront obtenu leur baccalauréat. Cependant, le rectorat fixe un pourcentage maximal d'admission de bacheliers d'une autre académie que celle de Strasbourg ; ce pourcentage n'est actuellement pas connu.

Choix du parcours « Discipline hors santé »

En tant que lycéen.ne, je réfléchis à mes projets et appétences :

> projet en lien avec l'une des filières de santé liées à la licence Sciences pour la santé : **médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie (MMOP), ainsi que kinésithérapie (Strasbourg et Mulhouse).**

> intérêt pour les matières spécifiques aux parcours envisagés (droit, chimie, mathématiques, ...), pour pouvoir continuer en 2^{ème} année de licence de cette discipline si je n'arrive pas à accéder à la DFG2 (2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale MMOP)

Sur Parcoursup

> Je fais un vœu pour un ou de préférence plusieurs parcours de la licence Sciences pour la santé (il y a des capacités d'accueil limitées pour chaque parcours).

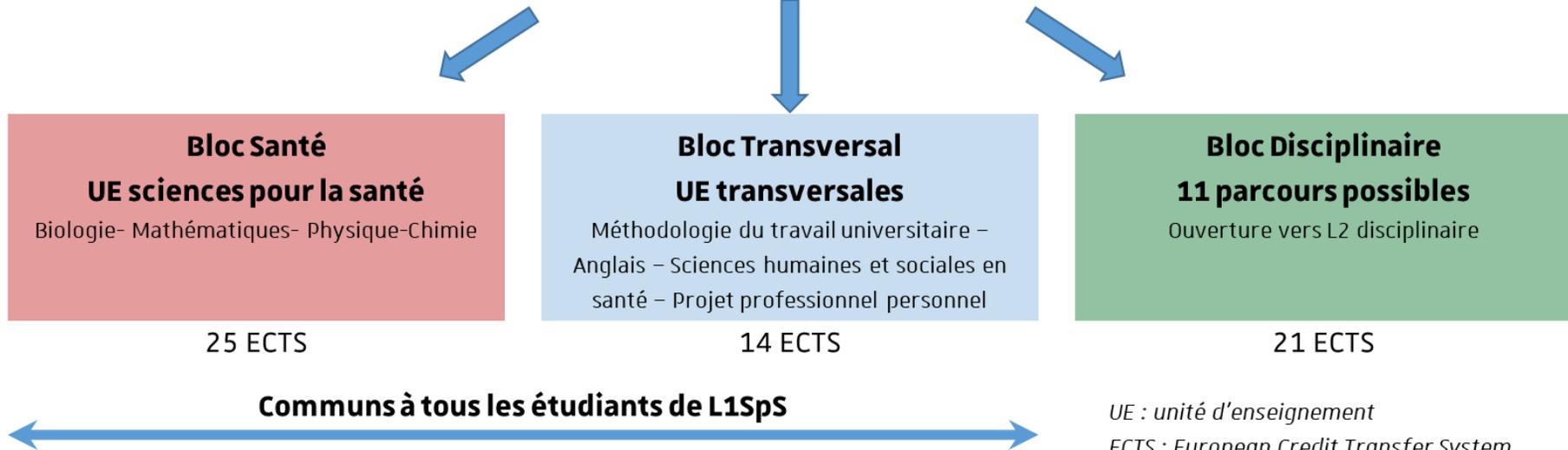
Pour faciliter ma recherche, j'utilise comme mots clés « études de santé licence Strasbourg ». Les filières donnant accès au DFG2 se reconnaissent sur Parcoursup au logo 

11 parcours : chimie, droit, mathématiques, physique, psychologie, sciences économiques, sciences sociales, sciences du sport, sciences de la terre & de l'univers, sciences & technologie, sciences de la vie.

Le choix de la, ou des filières de santé (MMOPK) se fait en cours de première année de licence Sciences pour la santé.

Organisation des enseignements et ECTS

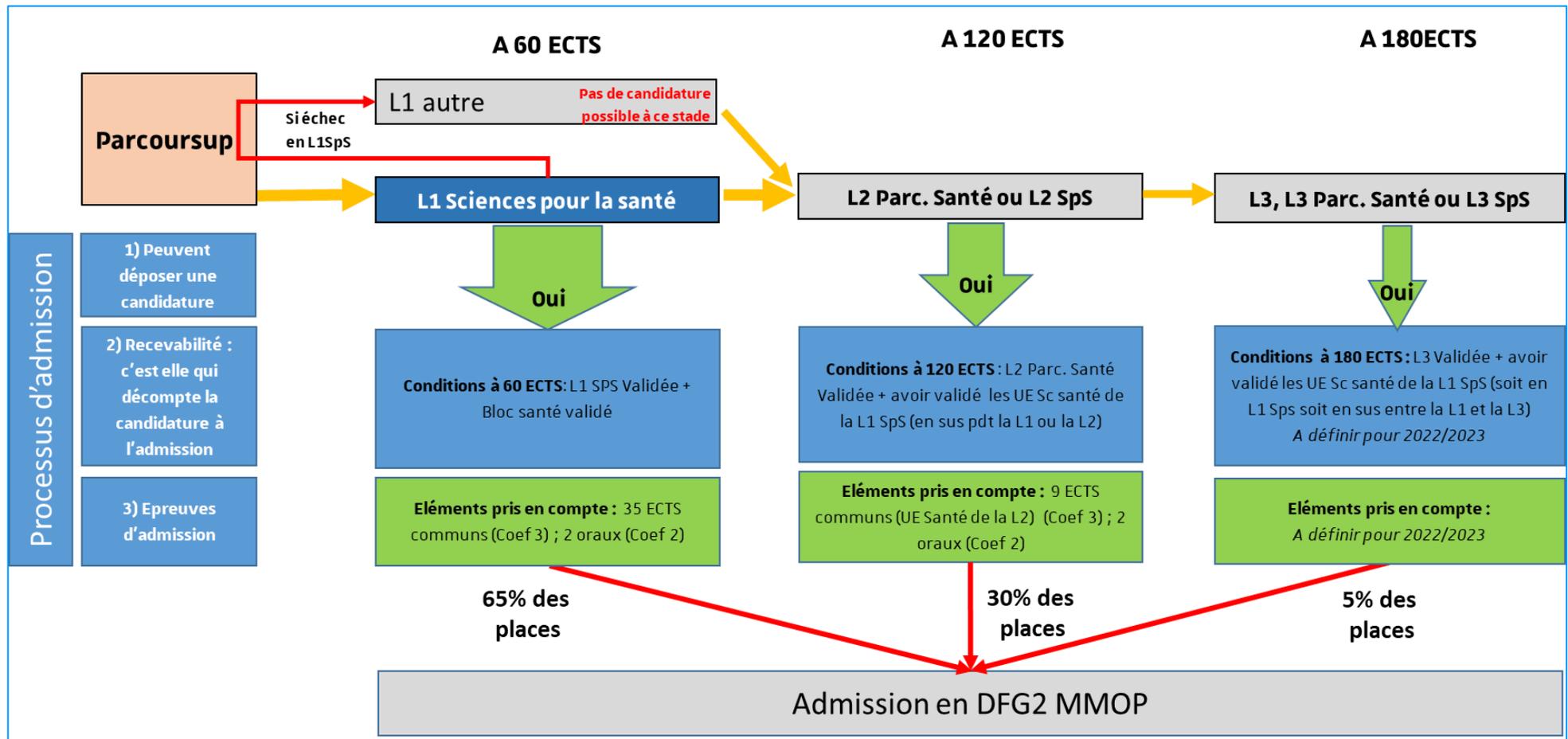
Trois blocs d'enseignements



- Chaque UE est évaluée par trois épreuves réparties sur le semestre de l'UE (contrôle continu intégral)
- Chaque épreuve a un coefficient, la moyenne des notes des épreuves d'une UE affectées de leur coefficient constitue la note de l'UE
- **Une UE est acquise** si sa note est égale ou supérieure à 10/20
- Chaque UE a un coefficient
- **Un bloc est validé** si la moyenne des notes des UE de ce bloc, affectées de leur coefficient, est supérieure ou égale à 10/20.
- L'ensemble des notes des UE de l'année affectées de leur coefficient permet de calculer la moyenne de l'année

- **L'année est validée** si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20 et qu'un bloc (santé ou disciplinaire) est acquis
- Pour être **recevable en santé** il faut avoir validé l'année et le bloc santé de L1SpS

Représentation schématique de l'accès aux études de santé à l'Université de Strasbourg



voir page suivante les différents cas de figure

- Cas A : je valide mon année (60 ECTS acquis) avec des résultats supérieurs à un seuil fixé par le jury et je valide le bloc des UE santé
> j'accède directement en DFG2
- Cas B : je valide mon année (60 ECTS acquis) et bloc santé acquis avec des résultats inférieurs au seuil d'admission et supérieurs au seuil d'admissibilité fixés par le jury et je valide le bloc des UE santé :
 - > je passe les épreuves orales d'admission dans le but d'accéder en DFG2
 - Cas B1 : je réussis les épreuves orales d'admission et je suis classé en rang utile
> j'accède en DFG2
 - Cas B2 : je ne suis pas classé en rang utile
 - ✓ B2.1 : mais j'ai obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux enseignements disciplinaires de la L1 Sciences pour la santé
> j'accède en L2 de la discipline (avec ou sans parcours santé, au choix) qui correspond à mon parcours ou en L2 Sciences pour la santé
 - ✓ B2.2 :
 - > j'accède en L2 Sciences pour la santé
 - ✓ B2.3 : mon projet n'est plus d'intégrer MMOPK,
 - > je me réoriente dans une autre formation en passant par Parcoursup
- Cas C : je valide mon année (60 ECTS acquis) et un bloc santé ou disciplinaire acquis avec des résultats inférieurs au seuil d'admissibilité fixé par le jury :
> même cas de figure que pour B2.1 et B2.2 ci-dessus.
- Cas D : je ne valide pas mon année (60 ECTS non acquis)
> je me réoriente dans le parcours disciplinaire choisi dans le cadre de la licence Sciences pour la santé (ex: licence Sciences de la vie, licence Droit...) ou dans une autre formation en passant par Parcoursup.



<https://www.unistra.fr/etudes/decouvrir-nos-formations/par-type-de-diplomes/licence/licence/cursus/ME287?cHash=c3f37b922fa8d67f86a42207f338fb8b#data-rof-tab-presentation>

[Soutien Accompagnement Tutorat : tutoratsante-strasbourg.org](http://tutoratsante-strasbourg.org)

L'accès aux études de santé à l'Université de Strasbourg
Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP)
Et Masso-kinésithérapie Mulhouse et Strasbourg (K)